



AVRIL 2012

DANS CE NUMÉRO...

Démission du Général DELCOUR	2
Saffraanberg organise des cours préparatoires Kaboul ne veut plus de drones américains	3
Afghanistan – Rencontre avec S.E. l'Ambassadeur Homayoun TANDAR	4
Kinshasa - Quelques centaines de militaires désertent Sacs postaux – Rappel important	6
Les temps sont durs pour le F-35 de Lockheed-Martin	7
La Chine et son yuan	8
Les drones civils et le Ministère de l'Intérieur	9
Pensions de retraite des militaires	10
Elections communales 2012, mandat politique	11
ACOS-IS et la gestion des informations	12
Annulation des nominations "Adjudant-chef" – Arrêt n° 218.665	13
Faut-il revoir l'index ?	14
Missions et tâches de l'Armée sur le plan national - A. DUFRANE Histoire & Stratégie n°10 – La dissuasion. Histoire du nucléaire militaire	15
En bref...	16

INFO - DÉFENSE

CGSP AMIO
FGTB Services Publics
Ensemble, on est plus forts

CGSP
défense

Périodique mensuel - Dépôt Bruxelles X
E.R. Patrick Descy - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles

Démission du Général DELCOUR

« **Le Gouvernement et le Parlement tireront-ils les leçons de cette affaire ?** » s'interrogeait Olivier ROGEAU dans « **Le Vif / L'Express** », ajoutant qu'ils pourraient exiger plus de transparence et d'objectivation dans les investissements et les nominations de hauts gradés...



Politiquement parlant, des leçons devront effectivement être tirées de ce fait peu banal, afin d'éviter une duplication de ce genre d'affaire. D'un point de vue syndical, le mandat du Général DELCOUR appel aussi à la réflexion.

Souvenez-vous que nous avons été scandalisés par les propos tenus par le CHOD, lorsqu'il avait suggéré au législateur, en matière de discipline, de « *revoir le cadre légal, les Conventions en matière de droits de l'Homme ne permettant pas de prendre des mesures disciplinaires usuelles* »

La discipline aura donc été une des priorités pour le Chef de la Défense durant tout son mandat, qui pouvait virer à l'obsession, au point de ne plus penser qu'en termes de droits et de devoirs. Malheureusement, on ne peut pas juxtaposer deux notions aussi différentes. Droits et devoirs,

c'est un faux diptyque, car il met côte à côte deux idées provenant de domaines différents, disait Jean RIVERO.

En effet, ce n'est pas le devoir qui correspond au droit, mais bien l'obligation, et le droit reconnu à l'un engendre pour les autres l'obligation de le respecter. Les droits de l'Homme ne sont pas un vœu pieux, mais des droits au vrai sens du terme. La contestation d'un arrêt du Conseil d'État avait provoqué, à juste titre, une stupéfaction générale en ce sens que le droit confère à ceux qui en sont titulaires, c'est-à-dire l'État, les Collectivités et tout un chacun, des possibilités d'opposition aux autres, et pour ceux qui en méconnaissent, une sanction !

Certains ont peur de ce caractère absolu donné au droit par ses défenseurs, pensant qu'il pourrait porter atteinte aux missions de l'Armée. Or, il n'en est rien, puisqu'il peut faire l'objet de limitations, mais seulement si elles sont explicitement prévues par la Loi et qu'elles sont strictement nécessaires. Certains chefs devraient y penser plus souvent et se demander si le refus de l'exercice d'un droit peut se justifier au nom d'un hypothétique intérêt supérieur pour la Nation en temps de paix, et prendre le risque d'être sanctionné, car cette thèse du refus a fait son chemin depuis le début de la précédente législature, par le biais de la fameuse *spécificité militaire* qui menace en permanence le plus faible en devenant un alibi.

Pour certains, ce dogmatisme de la spécificité a mené à des situations où la culpabilisation et l'humiliation sont entrées dans les mœurs. Pourtant, rien dans l'échelle des valeurs ne peut se situer au-delà du respect de la dignité humaine, à fortiori pour des décideurs militaires appelés à mener des missions humanitaires et de maintien de la Paix.

La démission du Général DELCOUR est un choix personnel, dont on ne connaît pas vraiment les raisons. Partir sans rien dire n'est pas toujours le choix de ceux qui sont en désaccord avec un système. Vincent DESPORTES, Général de Division de l'Armée de Terre française, qui aura symbolisé la liberté d'expression des Officiers et que j'ai croisé plus souvent que le Général DELCOUR, avait préféré exprimer ses critiques sur la stratégie adoptée en Afghanistan et le manque de débat sur cette guerre, tout en étant conscient du retour de bâton de la part de son Ministre.

Récemment, il déclarait encore « *Il est clair que l'OTAN est une vaste machine à produire des normes, c'est-à-dire, dans les faits, à adopter, puis à imposer la norme américaine. Or, cette norme n'est pas à notre portée. Elle nous épuise, sans prouver d'ailleurs globalement son efficacité dans les conflits dans lesquels nous sommes engagés depuis la fin de la guerre froide. Il me paraît donc tout à fait important de ne pas « rêver américain ». Fondée sur une confiance absolue dans la capacité de la technologie à régler les problèmes humains, la perception américaine repose sur une culture qui nous est étrangère, une conception de la guerre qui n'est pas la nôtre et une vision du monde qui ne correspond pas forcément parfaitement à nos intérêts stratégiques.*

L'épuisement budgétaire auquel nous conduit l'imposition de la norme américaine ne serait-il pas une démarche directe de subordination ? Le cas récent de la Libye nous a appris que ne sommes plus capables de mener une guerre de manière autonome même très près de nos frontières. C'est saisissant ! »



Le CHOD avait certainement des choses différentes à dire, mais tout aussi intéressantes, des suggestions importantes à faire ou des critiques constructives qui auraient pu se révéler importantes pour le bien-être et la sécurité du personnel, l'ambition du Département, notre image et notre capacité militaire sur la scène internationale sous la prochaine législature ou encore les risques d'une coopération BENELUX trop hâtive (d'autant que des élections anticipées seraient annoncées aux Pays-Bas...). Il a fait un choix différent, et nous le respectons. La dernière occasion de faire part de son désaccord serait celle d'une audition devant le Parlement, mais c'est l'avenir qui nous dira si le Politique le souhaite. En attendant, on a peut-être gaspillé une occasion...

Saffraanberg organise des cours préparatoires

Information relative aux cours par correspondance organisés au Campus Saffraanberg en vue de préparer diverses épreuves d'admission, ainsi que les examens de promotion sociale.

Le département DFS du Campus de Saffraanberg organise chaque année des cours préparatoires en mathématique, physique, première langue, deuxième langue dans le cadre du concours d'admission à l'ERM, du concours d'admission pour sous-officier de carrière du recrutement normal (Ecole pour Sous-officiers), les passages, les promotions sociales et les examens de bilinguisme légal pour sous-officiers.

Ces cours sont destinés aux militaires de tous niveaux (VC,SOOffr,Offr). Ils préparent les candidats aux différentes épreuves d'admission et de transition dans le cadre de la promotion sociale au sein de l'armée.

Dans le cadre des cours par correspondance, la DFS organise chaque mois une ou deux journée(s) de contact à l'Ecole de Saffraanberg. Les conditions d'accession à ces cours (entre autres les catégories de personnel à qui ces cours sont destinées) sont reprises dans : units.mil.intra/sites/KSOO-ERSO/Pages/KSOO-ERSO.aspx
La date limite d'inscription pour tous les cours est le 15 juin 2012 et tous les cours commenceront en septembre 2012.

Les inscriptions pour un cours se font par fax. Un formulaire d'inscription devra être envoyé par les candidats à ERSO DFS au 9-2673-2606. Ce formulaire est visible sur la page Sharepoint de l'ERSO (voir adresse ci-dessus)
Pour l'inscription et les éventuelles questions vous pouvez vous adresser au secrétariat du Département de Formation Scolaire (DFS) de l'ERSO-Campus Saffraanberg.

Telephone: 9-2673-2423

Fax: 9-2673-2606

E-mail: saffraanberg.DSV.COURCO@mil.be

Kaboul ne veut plus de drones américains en Afghanistan après 2014

L'Afghanistan ne servira plus de base de lancement aux drones américains pour mener des attaques contre les pays voisins après le départ des troupes de combat de l'Otan fin 2014, a affirmé le ministre afghan des Affaires étrangères.

« *Le sol afghan ne sera pas utilisé contre les pays de la région* », a déclaré Zalmay Rasool sur la chaîne Al-Jazira qui l'interrogeait sur la poursuite des frappes de drones américains au Pakistan.

« *Les forces qui resteront en Afghanistan assureront uniquement l'entraînement, l'équipement et la sécurité des forces de sécurité afghanes. Nous avons dit, et nous allons répéter que cette force n'est pas destinée à être utilisée contre nos voisins* », a ajouté le chef de la diplomatie afghane, venu discuter au Qatar de l'ouverture d'une représentation des talibans à Doha.

Source : Reuters 05/04/12



www.cgsp-defense.be



Afghanistan – Rencontre avec S.E. l’Ambassadeur Hodayoun TANDAR

De nombreux militaires belges sont impliqués de près ou de loin dans les missions de l’ISAF en Afghanistan. C’est pourquoi, ce 13 avril 2012, nous avons rencontré l’Ambassadeur d’Afghanistan à Bruxelles, Monsieur Hodayoun TANDAR, pour lui poser quelques questions sur la situation actuelle et l’avenir du pays.



Le 9 septembre 2001, deux jours avant les attaques sur les tours jumelles du World Trade Center, un attentat suicide dans la province de Takhar, au nord-est de l’Afghanistan, causait la mort dramatique du Commandant Massoud, celui que l’on nommait le « Lion du Panchir »

L’homme que nous avons rencontré ce 13 avril 2012 a été l’un de ses proches et garde un souvenir impérissable de ce grand défenseur du peuple afghan et de son unicité.



Le retrait progressif des forces militaires combattantes se poursuit. Comment se présentent les choses aujourd’hui ?

Au mois de juillet de cette année, la troisième phase du retrait sera lancée. Entre-temps, des avancées importantes ont été engrangées. Le passage sous contrôle de Kaboul dans six mois des détenus accusés de terrorisme à Bagram ouvre la voie à un partenariat stratégique avec les États-Unis. Il vient d’être signé par notre ministre de la Défense, le général Abdul Rahim WARDAK et le général américain John ALLEN.

C’est un pas important dans le renforcement de la souveraineté nationale. Autre point important, notre gouvernement vient d’obtenir que les forces spéciales afghanes dirigent désormais les missions nocturnes. Seules les forces afghanes pourront entrer de nuit dans les maisons, l’OTAN n’étant plus appelée qu’en renfort.

Quels seront les besoins militaires pour l’Afghanistan après le retrait ?

Ces raids nocturnes de l’ISAF étaient devenus insupportables pour la population, car considérés comme une violation de la souveraineté et de la dignité des Afghans. Avec ces deux accords, ce sont déjà deux grands points qui sont sortis de l’accord global, qu’il faut encore négocier. Actuellement, 50 % de la population est sous protection des forces de sécurité afghanes (ANSF). D’ici le mois de juillet, ce taux passera à 75 %.

Dans le cadre de la réduction des effectifs militaires, la situation après 2014 nécessitera encore et toujours de la formation, du conseil et du soutien. Réduction ne veut pas dire retrait total des militaires. Nous aurons besoin de l’aide des

démineurs, du génie, du corps médical... mais les modalités seront à discuter avec les pays membres de l’OTAN. Pour ce qui est de la sécurité, l’ANSF aura repris la main. Les discussions du G8 les 18 et 19 mai, puis du sommet de l’OTAN à Chicago les 20 et 21 mai, seront très importantes pour l’avenir du pays.

Le Président Hamid KARZAI ne veut plus de SMP (sociétés militaires privées) sur le sol afghan, pouvez-vous vous en passer ?

Il existe deux sortes de SMP, celles qui sont composées par de vrais bandits qui ne respectent rien. D’autres, qui sont accréditées par le gouvernement afghan et qui sont l’équivalent de firmes comme vous en connaissez ici, disons Sécuritas, par exemple. Ils font du bon travail, comme la protection des ambassades, notamment, et celles qui présentaient des risques disparaissent et continueront à disparaître progressivement.

Nous ne pouvons plus accepter cette situation. La demande de renforts du Général McChrystal en février 2010 visait déjà à remplacer ces SMP par des militaires. Ceux qui croient faire des économies en faisant appel à ce genre de sociétés se trompent. L’armée afghane a surpris des *contractors* avec des explosifs dans le coffre de leur véhicule... Comment expliquez-vous cela ? De telles sociétés n’ont rien à faire sur notre territoire, car leur but n’est pas de nous aider. Pour pouvoir s’en passer, il faut que la formation de la Police afghane continue, c’est pourquoi nous aurons besoin du soutien et de l’expérience des alliés.

Actuellement, nous menons des opérations d’envergure dans le sud et le sud-est avec l’ISAF pour éliminer des insurgés, sans l’aide de SMP.



La sécurité, la santé, l'éducation, le redressement économique, demandent des moyens budgétaires.

En effet, et c'est la raison pour laquelle des budgets seront prévus en étroite consultation avec nos partenaires. Comme partout ailleurs, nos fonctionnaires demandent à être payés pour faire leur travail. En 2014, nos forces de sécurité atteindront le nombre de 352.000 hommes et femmes. Il faut continuer à recruter, former et entraîner ce personnel. Chose encore plus importante, il faut assurer la durabilité de nos forces de sécurité après le retrait de l'ISAF à la fin 2014. La Belgique aura certainement un rôle important à jouer dans cette tâche primordiale.

De nombreuses ONG soutiennent aussi des projets d'alphabétisation, de soutien économique ou de soins de santé. Avec l'amélioration de la sécurité, tous ces projets font partie des priorités du gouvernement, comme la lutte contre le trafic de drogue et le terrorisme, le respect des Droits de l'Homme.

Aujourd'hui, plus de 7 millions d'enfants vont à l'école. Si cela reste insuffisant, il s'agit malgré tout d'un grand progrès, car la demande est de plus en plus grande. La mortalité infantile diminue, 68% des soins médicaux de base sont couverts. En 2001, il n'existait quasiment pas de routes. À présent, il y en a plus de 7.000 km. En cinq ou six heures, vous allez de Kaboul à Kandahar, il y a quelques années vous deviez vous arrêter pour passer la nuit sur le trajet. Le réseau circulaire qui relie les provinces et les grands centres est opérationnel à plus de 80 %.

Il reste encore du travail pour que tous les districts soient reliés, mais nous y travaillons. Les progrès sont sans précédent. Savez-vous que 80 % de la population possède un GSM et que 100 % du territoire est couvert ? D'ici, je peux appeler qui je veux en Afghanistan avec mon portable. La plupart des grandes villes ont accès à l'électricité 24h/24. Elle est fournie par quatre pays voisins et beaucoup de régions rurales et isolées sont progressivement raccordées à un réseau d'alimentation électrique.

Le vide laissé par l'OTAN après 2014 pourrait inciter certains à s'y engouffrer. L'OCS peut-elle jouer un rôle en Afghanistan ?

Je ne crois pas que la Chine, la Russie ou d'autres pays vont se substituer à l'OTAN. Depuis quelques années, ces deux pays organisent conjointement des exercices militaires qui visent à approfondir coopération sino-russe et il faut y être attentif. Pour l'OCS (Organisation de coopération de Shanghai), nous ne sommes qu'observateurs. Ce qui est vrai, c'est que la Chine est très attentive au problème du trafic de drogue et de la menace

extrémiste en Afghanistan, car elle ne souhaite pas se retrouver dans la situation de la Russie. Si l'Asie centrale est inquiète, c'est que certains « experts » craignent une déstabilisation en 2013 qui tournerait à la guerre civile, comme ce fut le cas de 1989 à 1992.

Cela dit, nous ne sommes pas occupés à préparer la guerre, mais bien des élections. Depuis plus de dix ans, ces spécialistes prédisent l'éclatement de l'Afghanistan en vingt états indépendants, mais ils n'avaient pas vu venir la crise financière... Nous n'attachons plus d'importance à ces prédictions et nous sommes très confiants dans l'avenir de notre pays.

Cet avenir reste fortement subordonné à l'aide internationale. Comment devrait-elle se concrétiser ?

Nous devons encore discuter des mécanismes de coopération, mais nous avons déjà signé des partenariats bilatéraux avec l'Inde, la France, le Royaume-Unis, etc. Votre pays a une tradition plus centrée sur l'Afrique, et c'est bien normal, car historique. Cependant, sa contribution pour la durabilité des forces de sécurité afghanes est indispensable pour l'Afghanistan.

Des premiers pas pourraient être faits avec la participation de militaires afghans à des formations en Belgique, comme ce fut le cas avec des soldats mongols en 2005 lorsqu'un détachement avait été formé chez vous avant d'être déployé au Kosovo.

Un jour peut-être des Officiers afghans seront formés dans vos institutions. Ce qui est important, c'est que l'ANSF soit soutenue bien après 2014.

La presse vient d'annoncer le possible départ du Président KARZAI en 2013, vous confirmez l'information ?

Le Président KARZAI répondait à une question d'un journaliste lors de la visite à Kaboul du secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh RASMUSSEN. Hamid KARZAI a répondu qu'il songeait à anticiper soit le transfert de la responsabilité de la sécurité aux mains de l'ANSF, soit l'élection présidentielle, mais il n'a pas pris de décision finale.

Ce qui est important, c'est ce que l'objectif des alliés, qui est de voir l'Afghanistan assurer lui-même sa sécurité, n'a pas changé, comme l'a déclaré le secrétaire général de l'OTAN lors de cette visite.

Monsieur l'Ambassadeur, nous vous remercions d'avoir accepté de répondre ouvertement à ces questions.

Patrick DESCY - Michel DELANDSHEERE

Kinshasa - Quelques centaines de militaires désertent

La préoccupation concernant la situation dans les deux provinces du Kivu, dans l'est de la République démocratique du Congo, s'accroît depuis qu'au début avril. Quelques centaines de militaires ont déserté. Il s'agit de militaires issus du Congrès National pour la Défense du Peuple (CNDP), intégrés dans l'Armée nationale en 2009.

Les défections ont eu lieu après que, en mars, la Cour Pénale Internationale (CPI) a renouvelé sa requête au Gouvernement congolais d'arrêter le Général Ntaganda, objet d'un mandat d'arrêt international délivré en 2006, pour recrutement d'enfants soldats et crimes de guerre commis dans le district d'Ituri entre 2002 et 2003. Il est à noter que cette agitation serait aussi consécutive aux craintes de non paiement de la solde.

Officiellement, Ntaganda est chargé de l'intégration des troupes du CNDP dans l'Armée nationale. En réalité, il assure le commandement de l'opération militaire « Amani Leo » menée contre les groupes armés, nationaux et étrangers, toujours actifs dans le Kivu, notamment les Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR).



Ntaganda, en ayant recours à des déserteurs, organiserait actuellement une milice propre pour se défendre contre une éventuelle arrestation. Certains estiment que, même s'il faut le faire le plus rapidement possible, ce n'est pas le meilleur moment pour arrêter Bosco Ntaganda, car les troupes qui lui sont fidèles sont en alerte et prêtes à le défendre à tout prix, avec le risque de semer la terreur parmi la population civile. Le problème de fonds concerne la mise en place d'une « véritable réforme de l'armée, pour lui permettre d'assurer la sécurité et l'intégrité territoriale » de l'ensemble de la RDC.

(Source : Agence Fides 21/04/2012)

Sacs postaux – Rappel important

Pensez au dos de vos collègues !



Nos collègues des RTC (Centres de transport régionaux) lancent un appel. De temps en temps des sacs postaux (beaucoup) trop lourds suivent leur itinéraire, en passant par les RTC, entre BERLAAR X et un CDis Quartier ou vice versa.

Ils demandent à tout un chacun de bien respecter la norme de **25 kg maximum pour un sac postal**, tant à BERLAAR X que dans les CDis Quartier.

Si vous avez 40 kg à envoyer, préparez 2 sacs postaux de 20 kg et n'oubliez pas que chaque sac doit recevoir son SSCC unique. Même un sac de 26 kg doit être scindé et partagé en 2 sacs.

Cette demande résulte des dérives de plus en plus fréquentes en matière de dépassement du poids autorisé par sac et se base sur la norme **ISO 11228 "Ergonomie-Manutention manuelle"**, ainsi que sur l'AR du 12 août 1993 concernant la manutention manuelle de charges. Ce dernier prévoit que l'employeur est tenu de prendre les mesures nécessaires pour éviter les risques dorso-lombaires.

Avec un peu de bonne volonté et de respect du travail d'autrui, nous sommes certains que le personnel, qu'il soit du RTC ou d'ailleurs, mérite ce genre d'attention.

Merci à toutes et à tous !

Les temps sont durs pour le F-35 de Lockheed-Martin

23 mars 2011, coup de semonce via un rapport du Directeur parlementaire du Budget canadien. 03 avril 2012, coup de tonnerre du Vérificateur général du Canada qui vient de déposer un rapport accablant pour le Gouvernement HARPER. 15 avril 2012, c'était au tour des Pays-Bas d'annoncer une diminution des commandes.

En quoi cela pourrait-il nous concerner ?

Si les commandes diminuent, les prix vont encore augmenter. L'Italie est passée de 131 à 90 exemplaires, le Canada suspend sa commande de 65 appareils (et pourrait même l'annuler), le Royaume-Uni passe de 138 à 50, le Japon menace d'annuler sa commande de 42 appareils si les prix continuent à s'emballer...

La récente déclaration du ministre de la Défense néerlandaise, Hans HILLEN, de ne pas maintenir à 85 le nombre de F-35 initialement commandés, pourrait se réaliser par un transfert du surplus vers la Défense belge, afin d'éviter des pénalités pour modification de contrat. Cette implication « forcée » de la Défense belge dans le programme *Joint Strike Fighter (JSF)* serait pourtant logique, vu les ambitions de collaboration au niveau BENELUX. Or, rien n'est prévu avant la prochaine législature en termes budgétaires, mais les Néerlandais sont pressés « de partager » ! Voilà un dossier embarrassant pour le gouvernement DI RUPO.



Coût unitaire moyen

Le Ministère de la Défense canadienne a toujours soutenu que le coût moyen d'achat par appareil s'élevait à 75 millions US dollars, mises à niveau et révisions incluses. De son côté, le Directeur parlementaire du Budget l'estime à 128 millions US dollars, sans mises à niveau, ni révisions. Un peu plus tard, le US Government Accountability Office (GAO), une sorte de Cour des comptes américaine, estimait à la mi-mars 2011 ce coût unitaire à 133 millions de dollars, alors que le Département de la Défense américaine (DoD) l'évaluait même à 151 millions... Certains prennent en compte le prix du réacteur, d'autres non, qui à lui seul vaut 15 millions de dollars. L'achat récent par Israël de 20 appareils livrables en 2015 pour un montant de 2,75 milliards de dollars donne bien 137,5 millions par unité. Le F-35 subit donc la même augmentation des coûts de développement que celle subie par le programme du F-22 Raptor. La sous-estimation manifeste du coût total de départ semble être une des explications de cette explosion du coût unitaire.

Prix ou coût ?

La question a fait débat, car la différence est de taille. Le Ministère de la Défense canadienne parle de prix (75 Mio \$), le Directeur parlementaire du Budget parle de coût, qui inclut tous les frais de mises à niveau et de révisions (128 Mio \$). En prenant le prix, on est à 2,3 milliards de francs belges, en prenant le coût, on est à un peu moins de 4 milliards de francs. Selon Nicolas Gros-Verheyde, le prix au kg d'un avion de combat a décuplé depuis les années 1950. Il est passé de 1000 à 10.000 dollars le kg (dollars de 2009). Avec 128 millions de dollars, le compte est bon, puisque le F-35 pèse 13.170 kg à vide !

La question qui se pose est de savoir si nous aurons les moyens d'assumer une telle charge budgétaire ou si le « Pooling & Sharing » permettra de l'éviter, puisque le but est, paraît-il, de diminuer les frais. Affaire à suivre !



Motorisation Moteur : 1 x Pratt & Whitney F-135
Poussée unitaire : 178 kN (18,15 tonnes)
Envergure : F-35A : 10,40 m - F-35B : 10,40 m - F-35C : 13,10 m
Longueur : 15,85 m - Hauteur 5,28 m
Surface alaire : F-35A : 42,7 m² - F-35B : 42,7 m² - F-35C : 57,6 m²
Masse à vide : F-35A : 13,17 T - F-35B : 14,58 T - F-35C : 14,55 T
Avec armement : 19.000 kg - Maximale 25.600 kg
Vitesse maximale : 1.930 km/h (Mach 1,6) - Plafond : 18.500 m
Rayon d'action : F-35A : 1.080 km - B : 869 km - C : 1.138 km
Armement interne : 1 canon GAU-12 de 25 mm avec 180 obus (en pod externe ventral sur le F-35B) et 2 soutes à armement ayant chacune 2 pylônes
Armement externe : 6.800 kg d'armement sur 6 pylônes

La Chine et son yuan

Le monde se réarme. C'est le cas de la Russie, de la Chine et de tous les pays émergents. Les Etats-Unis tentent de limiter la casse. Quant à l'Europe, elle est la seule à désarmer. Les plus pessimistes n'hésitent pas à rappeler qu'un territoire non protégé est, tôt ou tard, l'objet de convoitises...

Aux États-Unis, la dette fédérale a atteint les 15.600 milliards de dollars début 2012, dont 5.600 milliards de déficits cumulés provenant de la balance commerciale. Au Royaume-Uni, le déficit se chiffre à 440 milliards € et à 165 milliards pour la France, auxquels elle doit y ajouter 65 milliards rien que pour l'année 2011... C'est ainsi que Jean-Michel QUATREPOINT nous explique la situation catastrophique dans laquelle se trouvent beaucoup de pays, incapables de compenser ces déficits par l'impôt.

Par contre, certains tirent leur épingle du jeu, comme les pays émergents, les pays producteurs de pétrole, mais également la Chine et l'Allemagne, avec respectivement pour ces deux derniers pays, 2.000 et 1.400 milliards de dollars d'excédents commerciaux. Les déficits des uns sont les excédents des autres et la crise se traduit donc par un transfert colossal de richesses depuis la fin de la guerre froide et la chute du mur de Berlin, par l'effet de mondialisation. En effet, la fin d'un monde bipolaire a permis à la mondialisation latente de s'étendre sans entrave.

La richesse des classes moyennes occidentales est transférée lentement, mais sûrement, vers les classes moyennes émergentes, vers les multinationales et le monde de la finance. L'optimisation de la fiscalité a aussi joué un rôle important, par le biais des paradis fiscaux, afin que les plus riches payent un impôt aussi faible que possible.

La Chine a de l'ambition, elle veut redevenir, comme à la fin du XVIIIe siècle, la plus grande puissance mondiale. C'est sa monnaie, le yuan, et son excédent commercial qui vont lui permettre d'arriver à ses fins, car plus personne n'est en mesure de s'y opposer. Tant que les classes moyennes chinoises gagneront plus que ce qu'elles gagnaient l'année précédente, rien ne viendra se mettre en travers de la route du gouvernement chinois, qui inonde le marché de produits moins chers, grâce à une main-d'œuvre bon marché.

L'importation massive de produits « *made in China* » creuse les déficits des balances courantes des pays occidentaux. Par ailleurs, la forte diminution des investissements de nos entreprises dans la recherche, la délocalisation des sites industriels et les pertes d'emplois associées (sans oublier la perte progressive des compétences), ainsi que la soif de bénéfices financiers immédiats, ne font qu'aggraver ce déficit.

Les attentats du 11 septembre 2001 et l'entrée de la Chine dans l'OMC le 11 décembre 2001 sont probablement les deux dates les plus importantes du

début de ce millénaire. La première parce que les Américains se sont focalisés sur la guerre contre le terrorisme, financée à crédit par des prêts chinois, notamment. Avec les guerres d'Iraq et d'Afghanistan, les États-Unis se sont enfoncés dans la crise sans s'en rendre compte.

La seconde date, qui marque un événement qui est passé presque inaperçu, aura été le début du recul des emplois dans le secteur privé américain, l'endettement important de la classe moyenne, suivi par la crise des subprimes, résultants de l'entrée de la Chine dans l'OMC. Ce qui est bon pour Wall Street et les Multinationales américaines n'est plus bon pour les États-Unis...

L'arrivée du Président OBAMA n'aura pas été à la hauteur des espérances, car rien n'a été fait pour empêcher le système financier de faire tout et n'importe quoi. Le sauvetage des banques, les plans de relance et la récession vont faire flamber la dette. Les 1000 milliards de dettes privées provenant des subprimes ont été repris en dette publique, alors que les multinationales en ont profité pour dégraisser et délocaliser. Pendant ce temps, la Chine engrangeait pour plus de 3.200 milliards de dollars.

Au moment où les USA perdaient leur triple A et se battaient pour savoir s'il fallait ou pas autoriser le relèvement du plafond de la dette fédérale, la Chine recommandait aux USA de diminuer leur endettement et que le meilleur moyen pour y parvenir serait de réduire leurs dépenses militaires. Or, on sait que la Chine ne cesse d'augmenter les siennes...



Il ne faut pas mépriser les Chinois, sous prétexte qu'ils ne fabriquent que des produits de bas de gamme. La quasi-totalité de tout ce qui touche au photovoltaïque provient de Chine, par exemple, et elle est capable de tout développer et fabriquer. En outre, elle vient maintenant fabriquer sur le sol européen, comme à Châteauroux au centre de la France, sur une base désertée par les militaires et qui dispose d'une situation idéale pour servir de base avancée aux ambitions chinoises en Europe. Avec en prime un aéroport construit par les militaires américains. Sa piste d'atterrissage, longue de 3,5 kilomètres, est idéale pour recevoir les avions-cargos remplis de matériel en provenance de Chine.

La stratégie de la Chine sur les matières premières est éloquent. Depuis trente ans, le gouvernement chinois a compris que les terres rares, indispensables pour les hautes technologies, devaient passer sous leur contrôle. Les équipements en tous genres en sont aujourd'hui composés. Elles seront demain à la Chine ce que le pétrole est aujourd'hui à l'Occident, l'objet de toutes les convoitises. Or, la stratégie chinoise s'est facilement mise en place, par l'abandon des Occidentaux de ces terres rares, pour raisons écologiques. Voilà encore un défi qui s'ajoute à celui du dumping social qu'il faudra surmonter dans le futur pour retrouver une certaine indépendance dans ce domaine.

La mondialisation touche l'Europe de plein fouet, car les Nations disparaissent, sans qu'elles ne soient remplacées par une grande nation européenne. L'Europe n'est qu'une structure, incapable de faire face aux défis actuels, car elle n'a pas de gouvernement, disait l'ancien vice-chancelier allemand Joschka Fischer. L'Inde, le Brésil, la Chine, les États-Unis, la Russie sont des Nations, pensent comme des Nations, agissent comme des Nations, et là est toute la différence. En attendant, l'Europe est devenue bien vulnérable. La Chine, quant à elle, continue son ascension économique, financière et militaire. Le frein sera-t-il social ?



Sur base d'une conférence de J-M QUATREPOINT
Ecole militaire PARIS

Les drones civils et le Ministère de l'Intérieur

L'utilisation de drones civils peut être très variée ; observation pour les études scientifiques, surveillance d'urgence pour la protection civile, épandage agricole, imagerie, évaluation des dommages, surveillance des incendies de forêt ou des lignes électriques à haute tension, contrôle des frontières ou des mouvements de foules, etc.



Les drones militaires ou UAVs (Unmanned aerial vehicles) du 2W Tact sont toujours actifs et leurs missions militaires et civiles sont, elles aussi, diversifiées. Récemment, la

Ministre de l'Intérieur, Joëlle Milquet (CDH), confirmait que la Protection civile allait acquérir un drone, en phase d'essai dans un premier temps, avant d'en acheter éventuellement cinq exemplaires supplémentaires pour équiper d'autres Unités de la Protection civile. But de l'opération, la surveillance des zones sensibles aux incendies.

Point de vue budgétaire

De plus en plus, les États qui investissent dans les UAV estiment que les montants importants que représentent ces équipements imposent un usage dual. Selon les informations données par la Vice-Première Ministre en réponse à une question parlementaire du 26 mars 2012, on en déduit directement que la Belgique ne serait pas

dans cette optique. Pas de concertation avec le Ministère de la Défense, mais bien une initiative personnelle. Lancer des idées nouvelles est à la mode, surtout lorsque cela touche à la haute technologie. En outre, il est vrai que la Belgique n'a pas de problème budgétaire.

Point de vue législatif

L'utilisation des drones civils doit être compatible avec les législations nationales et internationales. En Belgique, il n'existe pas encore de législation spécifique. L'A.R. du 15 septembre 1994 fixant les règles de l'air ou celui du 25 mai 1999 fixant les conditions particulières imposées pour l'admission à la circulation aérienne des aéronefs ultras légers motorisés, n'autorisent pas encore des drones civils à voler dans un volume d'espace totalement libre. On parle alors d'espace « non ségrégué ».

Les règles édictées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) sont très contraignantes (convention de Chicago de 1944), car lors de la rédaction de cette convention, il a été considéré que l'aviation générale ne se développerait que sur base

d'un moyen de transport sûr et en faisant reposer la sécurité sur le pilote. Un travail commun entre Eurocontrol, les Ministres de la Défense des 27 pays de l'Union européenne, l'Agence européenne de sécurité aérienne (AESA) et les directions générales des aviations civiles, doit encore être entamé (Cfr. Info-Défense JAN 2010 – Pg 6 sur notre site internet). Et c'est bien la raison pour laquelle la Vice-Première Ministre, Ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances, a refillé la patate chaude à son collègue Melchior Wathelet (CDH).

Point de vue technique

L'imagerie nécessite une bande passante de plusieurs MHz et dans le cadre d'un système radiocommandé et de la surveillance de sécurité, pas question de perdre la liaison. Or, la bataille pour l'acquisition de gammes de fréquences à usage exclusif est bien réelle et l'augmentation incessante des nouvelles technologies ne va pas faciliter la tâche. L'intégration des liaisons C⁴ISR (Command, Control, Communication, Computer, Intelligence, Surveillance and Reconnaissance) et l'ATM (Air Traffic Management) vont coûter très cher. La normalisation des communications de données entre UAVs, avions civils et tours de contrôle est loin d'être résolue et les budgets restent à trouver.

Au mois de mai 2011, EADS estimait que l'insertion des drones dans l'espace aérien non ségrégué imposerait une réglementation stable au niveau européen, voire au

niveau mondial. Le dialogue entamé entre Autorités civiles et militaires avec la participation des Industriels concernés par le domaine des drones et l'ATM est essentiel et devra s'intensifier. C'est dire l'avancement des travaux...

Modélisme ou UAV ?

Dans la commune limbourgeoise de Genk, un engin volant tient le trafic et la sécurité locale à l'œil. C'est une première pour la police locale, qui a investi 36.000 € pour garder un œil sur ce qui se passe en bas.

Genk possède donc son drone avec caméra infrarouge, appareil photo, GPS, altimètre et gyroscope intégrés. L'appareil mesure un mètre d'envergure et est équipé de huit mini-rotors électriques qui lui assurent une autonomie d'une demi-heure.

Il récolte des images en temps réel et peut être mis en place en 10 minutes, de jour comme de nuit. L'appareil permettra de se rendre rapidement compte d'une situation lors d'un accident, par exemple, ou de surveiller des manifestants, des courses cyclistes et autres événements majeurs.

Nous sommes loin de la véritable définition d'UAV, ne serait-ce que par l'autonomie du système. D'un point de vu législatif, pour la Wallonie, c'est l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 avril 2003 qui détermine les conditions d'activités de modélisme, mais il ne s'applique qu'aux appareils à moteur thermique.

Pensions de retraite des militaires

À la suite de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions de la loi du 28 décembre 2011 portant des dispositions diverses et applicables depuis le 1^{er} janvier 2012, la directive DGHR-SPS-SOCPENR-001 relative à la pension de retraite des militaires a été adaptée.

Détermination des périodes de service actif à prendre en considération

Les périodes de retrait temporaire d'emploi par interruption de carrière (RTEIC) ne sont prises en considération pour le droit et le calcul de la pension qu'à concurrence de 12 mois maximum sur l'ensemble de la carrière.

Mesures transitoires :

Le militaire qui a déjà pris douze mois de RTEIC, mais qui, lui-même ou son conjoint habitant sous le même toit, perçoit des allocations familiales pour un enfant de moins de six ans, a encore droit à 12 mois de RTEIC qui seront pris en considération pour le droit et le calcul de la pension.

Le militaire qui a déjà épuisé la validation gratuite de ses périodes de RTEIC(R) au 1^{er} janvier 2012 (les 12 premiers mois ou les 24 premiers mois lorsque l'intéressé lui-même ou son conjoint habitant sous le même toit perçoit des allocations familiales pour un enfant de moins de six ans), pourra encore prendre 12 mois de RTEIC(R) à partir du 1^{er} janvier 2012.

Toutefois, si l'intéressé désire que cette période compte pour le droit et le calcul de sa pension, il devra payer des cotisations dans les conditions reprises ci-dessous :

Compte après une valorisation:

- les douze premiers mois comptent pour toute leur durée;
- les quarante-huit mois suivants : comptent uniquement les périodes pour lesquelles le militaire a versé une cotisation personnelle de 7,5% sur la base du traitement dont il aurait bénéficié s'il était resté en service;
- le versement de la cotisation visée précédemment n'est pas requis pour 24 mois au maximum pendant lesquels le militaire ou son conjoint habitant sous le même toit perçoit des allocations familiales pour un enfant de moins de six ans.
- seules sont validées les périodes de RTEIC pour lesquelles les cotisations sont parvenues à l'organisme qui gère le régime des pensions de survie de l'agent concerné (SdPsP) avant la date de prise de cours de la pension, mais au plus tard le 31 décembre de l'année qui suit celle durant laquelle se situe la période ou la fraction de période que le militaire désire valider.



– l'expression « interruption de la carrière professionnelle » vise uniquement la situation du militaire ayant interrompu son activité de manière complète et a droit, de ce fait, à une allocation d'interruption à charge de l'Office national de l'emploi (ONEm).

Remarque : Les demandes introduites avant le 28 novembre 2011 restent soumises aux règles visées ci-dessus.

Calcul du montant de la pension

À l'exception du militaire qui, au 1^{er} janvier 2012, a atteint l'âge de 50 ans, la pension d'ancienneté se règle, dès cette date, sur le traitement moyen **des dix**

dernières années de la carrière. Ce traitement moyen est établi sur la base des traitements tels qu'ils sont fixés dans les échelles de traitement attachées aux grades dans lesquelles l'intéressé a été nommé à titre définitif sur base annuelle (voir bulletin de paiement).

Tantième de 1/48

Excepté pour les personnes qui, au 1^{er} janvier 2012, ont atteint l'âge de 55 ans pour les services prestés après le 31 décembre 2011, les éventuels tantièmes plus favorables que le tantième 1/48 rattachés à ces services, sont remplacés par le tantième 1/48 (Loi du 28 décembre 2011 - Art 95 et 100).

Source : DGHR-SPS-SOCPENR-001 du 03 avril 2012

Elections communales 2012, mandat politique

Les élections communales auront lieu le dimanche 14 octobre 2012. Les militaires peuvent s'affilier au parti politique de leur choix et y exercer les droits afférents à leur qualité de membre. Ils peuvent y remplir les fonctions d'expert, de conseiller ou de membre d'un centre d'étude. Toute autre participation active ou publique à la vie politique à un autre titre leur est interdite, même en dehors des périodes pendant lesquelles des prestations au sein des Forces armées sont fournies.

Les militaires du cadre actif et du cadre de réserve qui veulent se porter candidat aux mandats provinciaux et communaux belges doivent respecter les dispositions reprises la loi du 14 janvier 1975 « portant règlement de la discipline des Forces armées » et du règlement DGHR-REG-CARDI-001 (édition 001 / Révision 002 du 27 mai 2009). Les dispositions relatives au congé politique sont reprises dans l'AR du 7 septembre 2006 relatif au congé politique des militaires.

Procédure pour la déclaration d'intention pour les militaires du cadre d'actif

1° La déclaration d'intention de se porter candidat pour un mandat politique doit être envoyée au Ministre de la Défense par lettre recommandée à la poste ou enregistrée à la poste militaire (8 Rue Lambert 1000 BXL).

2° Le militaire concerné doit également en informer la DGHR (1, Rue Bruyn à 1120 Bruxelles-NOH) par Modèle B à « *Disc – Candidature mandat politique* » destiné à HRA-E/D/Discipline et ce pour le 14 septembre 2012 au plus tard. Il sera mentionné sur le Modèle B pour quelle province ou commune, ainsi que pour quel parti le militaire se porte candidat pour un mandat politique. Le Chef de Corps signe ce Modèle B « *Pour vu* » et y indique quelle fonction le militaire concerné exerce. Le Chef de Corps transmettra sans délai à HRA-E/D une copie de la lettre que **le militaire élu** à un mandat est chargé de lui envoyer, en spécifiant que le militaire est élu pour un mandat visé à l'article 15, § 2^(*), de la loi.

L'Art. 2 de l'AR du 07 septembre 2006 spécifie que le militaire informe par lettre à son Chef de Corps le mandat qu'il envisage d'exercer et la date de sa prestation de serment, au plus tard dix jours ouvrables avant sa prestation de serment. Le militaire qui est élu pour un mandat en qualité de suppléant et qui est appelé à exercer son mandat, n'est pas tenu par le délai visé ci-dessus.

Sans préjudice de l'application des incompatibilités prévues dans des lois particulières, les militaires du cadre actif peuvent se porter candidat aux mandats provinciaux et communaux belges suivants et les exercer :

Mandats exécutifs :

- 1° président du conseil provincial;
- 2° membre de la députation permanente;
- 3° bourgmestre;
- 4° échevin;
- 5° président d'un conseil de l'aide sociale;
- 6° président d'un organe territorial intracommunal;
- 7° toute autre fonction exécutive dans un organe lié à la province ou à la commune.

Mandats non-exécutifs :

- 8° membre d'un conseil provincial;
- 9° membre d'un conseil communal;
- 9° membre d'un conseil communal;
- 10° membre d'un conseil de l'aide sociale;
- 11° membre d'un organe territorial intracommunal.

ACOS-IS et la gestion des informations

Le Général Eddy TESTELMANS a été désigné nouveau patron du Service général du Renseignement et de la Sécurité (SGRS). Âgé de 55 ans, le Général TESTELMANS est issu de la Composante Terre. Il succède comme sous-chef d'Etat-major Renseignement et Sécurité (ACOS-IS) à l'Amiral Michel HELLEMANS.



Il s'agit évidemment d'un excellent choix et nous espérons que tous les moyens lui seront donnés pour mener à bien sa mission. Rappelons qu'il n'y a pas si longtemps, en juin 2011, le Comité R avait émis de sévères remarques contre le SGRS (Voir l'article du 18/06/2011 sur notre site « *Le Comité R épingle le SGRS* »).

La tâche qui vient d'être confiée à ce jeune Général artilleur de la 114^{ème}

promotion « *Toutes Armes* » de l'ERM est donc des plus importantes. La sécurité quotidienne du personnel de la Défense et des citoyens dépend grandement du bon fonctionnement d'ACOS-IS, tout comme celui de la Sûreté de l'État. Un Département tel que celui d'ACOS-IS a besoin, pour fonctionner correctement, de plusieurs conditions, entre autres de la stabilité dans sa structure, des moyens humains disponibles en suffisance, une formation poussée du personnel, des moyens budgétaires conséquents... Une gestion correcte des informations est aussi un élément très important, car c'est cette défaillance qui est reprochée aujourd'hui aux différents Services américains.

Il peut être intéressant d'y consacrer quelques lignes. Justin VAISSE, directeur de recherche à la Brookings Institution, a abordé ce sujet le 12 mars 2012 à l'Ecole militaire à Paris, lors d'une conférence de l'IHEDN (Institut des hautes études de Défense nationale) sur le déclin et le redéploiement des Etats-Unis.

Croissance des agences de sécurité intérieure depuis le 11 septembre 2001 aux USA

Justin VAISSE a rappelé que selon le Washington Post, il existe à ce jour aux Etats-Unis 1271 organisations gouvernementales et 1931 entreprises privées dans le domaine de la sécurité intérieure et du contre-terrorisme, produisant chaque année plus de 50.000 notes de renseignement. Le budget alloué annuellement à cet appareil de renseignement est passé d'environ 20 milliards de dollars dans les années 2000, à plus de 75 milliards aujourd'hui. En plus d'alourdir le budget américain, ceci crée un problème de profusion de données et une complexité accrue dans le recoupement de la gestion des informations.

C'est aussi ce que dénonce Philippe COSTE dans l'hebdomadaire « *Le Vif/L'Express* » du 12 avril 2012 sous le titre « *L'Empire de l'ombre* ». Selon ce

correspondant à New York, depuis 2001, le FBI a triplé ses unités antiterroristes, la NSA a vu son budget doubler et la CIA s'est équipée de ses propres drones. Malgré cela, le 1^{er} mai 2010, un Américain d'origine pakistanaise garait sa voiture bourrée d'explosifs au milieu de Times Square, alors que les milliers d'enquêteurs du FBI, du « Département of Homeland Security » et de la fameuse division du renseignement de la police new-yorkaise n'ont rien vu venir... C'est une défaillance du détonateur qui aura sauvé des centaines de personnes. Pourtant, tous les Services disposaient des informations pour éviter cette tentative d'attentat, heureusement manquée. Ces données étaient malheureusement noyées dans le flot d'informations reçues chaque jour. Et nous pourrions prendre d'autres exemples...

Plutôt que de tirer les leçons de ce gigantisme, le Président Barack OBAMA vient d'étendre de six mois à cinq ans la période pendant laquelle les spécialistes de l'antiterrorisme peuvent stocker les informations récoltées sur des citoyens sans l'accord d'un juge (écoutes téléphoniques, relevés de navigation Internet, etc.)

Actuellement, plus de 1,5 milliard d'informations sont récoltées chaque jour. Barack OBAMA a reconduit presque toutes les décisions de G.W. BUSH, malgré les mises en garde de saturation. Dans le désert de l'Utah, des milliers d'ouvriers achèvent la construction du plus grand centre de stockage de données de la planète, à l'usage exclusif du renseignement américain. Pour donner une autre idée, la NSA/Fort Meade au Maryland dispose de 20.000 places de parking, les effectifs de l'agence de renseignement du Pentagone (Defense Intelligence Agency) seraient passés de 7.500 à 16.500 en dix ans. Le FBI est passé d'une trentaine d'unités antiterroristes en 2001 à 106 début 2012. Et la CIA n'est pas en reste...

Pouvoir sans savoir ou savoir sans pouvoir ?

Une fois de plus, il faut trouver le juste milieu. En France, les moyens de renseignement représentent la première priorité dans la nouvelle loi de programmation, comme le rappelait le Général Jean-Louis GEORGELIN, ancien Chef d'Etat-major des Armées, devant l'Académie des Sciences morales et politiques de Paris le 26 mars 2012.

Mais face aux réductions que subissent les Forces françaises, il rappelait aussi que « *Savoir sans pouvoir n'est qu'une illusion* ». Espérons que notre Défense pourra aussi garder les moyens militaires nécessaires qui lui permettront toujours de faire bon usage du travail précieux que le SGRS a toujours fourni.



Annulation des nominations « Adjudant-chef » – Arrêt n° 218.665



La contestation d'un acte administratif peut se faire, dans des cas bien précis, par un recours en suspension/annulation devant le Conseil d'État. Pour les travailleurs de la Défense, ils sont de plus en plus fréquents.

Les organisations syndicales doivent souvent faire appel au Conseil d'État pour des affiliés à titre individuel, mais aussi pour toute décision administrative qui porte atteinte aux droits, aux intérêts ou aux avantages de l'ensemble du personnel. Ce fut le cas lorsque la **CGSP-Défense** a obtenu l'annulation des CLIBG, par exemple. Certains dossiers sont toujours en cours, comme celui des TMAP ou de la désignation des Adjudants de Corps. Cette fois, c'est le **SLFP-Défense** qui obtient gain de cause dans un dossier individuel de nomination. Chaque victoire constitue une avancée en matière de droit des affiliés et permet d'enrichir la jurisprudence, obligeant l'autorité à revoir ses positions.

Il faut rappeler que les raisons pour saisir le Conseil d'État sont nombreuses, variées et soumises à conditions. Il s'agit, par exemple, du détournement de procédure, d'abus de pouvoir, de vice dans les motifs, de violation d'articles de loi, comme la violation de motivation formelle des actes administratifs, ou encore d'erreur manifeste d'appréciation. Par le biais de nos délégués locaux, vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le sujet.

Dans le cas présent, c'est l'erreur d'appréciation d'un critère de condition physique pour la nomination au grade d'Adjudant-chef qui a été reprochée par la XI^{ème} Chambre du Conseil d'État à l'État belge, représenté par le Ministre de la Défense, le 27 mars 2012.

Le juge a estimé que le Comité de sélection a démontré, par sa propre méthode de motivation, que les TMAP ne constituent pas la seule base d'appréciation de la condition physique. Or, il était reproché au candidat de plus de 50 ans, Cat OPS A, de ne pas présenter régulièrement les TMAP (il a été en fonction à l'étranger durant plusieurs années). Pas de TMAP = 0; bons résultats = 0, Motivation+ = 0; Extra prestations = 0 => 0/3. L'autorité reconnaît pourtant qu'il dispose d'une bonne condition physique et qu'il l'entretient régulièrement... En attribuant un 0/3, sur la base d'une motivation qui reconnaît certaines qualités physiques, est dès lors constitutif d'une erreur manifeste d'appréciation, estime le juge.

35 places d'adjudants-chefs avaient été déclarées vacantes et le dernier candidat retenu avait obtenu 72,62 %. Le requérant ayant obtenu 72,38 % a été classé 39^{ème}. Or, l'attribution d'un seul point supplémentaire pour le critère «condition physique» (1/3 au lieu de 0/3), aurait eu pour effet que pour la rubrique «aptitude – étude du dossier», le requérant aurait obtenu 29/39 au lieu de 28/39. Il aurait alors été classé à la 34^{ème} place avec un résultat de 72,76%.

Il résulte de cette erreur manifeste d'appréciation l'annulation des quatre arrêtés ministériels pris à la suite du classement établi par le Comité d'avancement le 1^{er} mars 2011 et publiés au Moniteur belge du 24 mars 2011.

Sont annulés :

- l'arrêté ministériel n° 90.381 du 24 mars 2011, en tant qu'il nomme les adjudants DE RYCKE, DEBAUCHE, DECAMP, DECOCK, DELVOSAL, HENRY, ISENBORGHS, JANS, MAES, MISTIAEN, POSOCCO, RAMBOER, ROGIEST, SIBERDT, THOMAS, VAN HAUWAERT, VANNIEUWENHUYSE, VANPARYS, WATTEEUW, WENSELEERS et ZEISS au grade d'adjudant-chef à la date du 26 mars 2011;

- l'arrêté ministériel n° 90.382 du 24 mars 2011 nommant les adjudants COENYE, HAUTEKIER, JANSSEN P., MOMBERT, PIROTTE, SALAETS et VAN ROOY au grade d'adjudant-chef à la date du 26 juin 2011;

- l'arrêté ministériel n° 90.383 du 24 mars 2011 nommant les adjudants CARLIER, JANSSEN S., VAN GEERT, VAN RIEL, VANDER BORGHT et VANDERVELDE au grade d'adjudant-chef à la date du 26 septembre 2011;

- l'arrêté ministériel n° 90.384 du 24 mars 2011 nommant l'adjudant RANWEZ au grade d'adjudant-chef à la date du 26 décembre 2011.

Faut-il revoir l'index ?

« *Discuter de l'indexation, la remettre à plat, la revoir, l'améliorer ?* », quelle que soit la formulation, on revient à la case départ : un index revisité ne pourrait pas refléter correctement le coût de la vie et entraînerait automatiquement une perte de pouvoir d'achat.

Retirer les produits énergétiques du panier pour ralentir l'inflation ?

Si les carburants ne sont pas dans le panier de l'index, le gaz, le mazout de chauffage et l'électricité y sont bien. Vu que ce sont ceux-là qui font monter les prix, pourquoi ne pas les escamoter ?

MAUVAISE IDÉE

Les retirer du panier ne les empêchera pas d'augmenter. Cela ne changera rien à l'inflation. Par contre, le pouvoir d'achat avec des revenus sous-indexés diminuerait. **Résultat : perte de pouvoir d'achat.**

Sauter une ou plusieurs indexations ?

On a fait trois sauts d'index dans les années 1980. Pourquoi pas aujourd'hui où l'endettement est presque aussi élevé ?

MAUVAISE IDÉE

Des sauts d'index permettent à l'Etat et aux entreprises de faire des économies, mais c'est au détriment des travailleurs et des allocataires sociaux. C'est socialement inacceptable. **Résultat : perte de pouvoir d'achat.**

Une indexation forfaitaire ?

Une indexation mais la même pour tous et non en pourcentage ne serait-elle pas plus égalitaire ?

MAUVAISE IDÉE

Ajoutons que lorsque les salaires sont adaptés au coût de la vie, les rentrées de cotisations sociales et fiscales augmentent aussi. L'Etat n'y gagnerait pas grand-chose côté dépenses mais verrait ses recettes réduites.

Résultat : perte de pouvoir d'achat pour certains et moins de rentrées pour l'Etat.

Une indexation du salaire net ?

Pourquoi pas une indexation calculée sur le net ?

MAUVAISE IDÉE

Les employeurs y trouveraient un avantage mais l'Etat verrait ses recettes réduites. Les travailleurs y perdraient du salaire différé : tant que les allocations sociales (maladie, chômage, accident du travail, pension) sont calculées sur le salaire brut, l'indexation en net entraînerait donc une réduction progressive de la base de calcul.

Résultat : perte de pouvoir d'achat et moins de rentrées pour l'Etat.

Une indexation annuelle ?

Une indexation annuelle ralentirait l'inflation ?

MAUVAISE IDÉE

Un tel système existe déjà de fait puisque pas mal de conventions collectives le prévoient. Il est d'autre part assez exceptionnel qu'il y ait plusieurs indexations en un an. C'est arrivé en 2009 pour les allocations sociales. De plus, le lissage sur 4 mois de l'index santé ralentit aussi l'indexation. Généraliser le système provoquerait des indexations par à coups sans rien changer au taux d'inflation. **Résultat : Inutile.**

Pourquoi l'indexation automatique est-elle si importante?

En 5 ans, le coût de la vie a augmenté d'environ 20%. Heureusement, en Belgique, les salaires et les allocations sociales sont indexés automatiquement. Grâce à ce mécanisme, notre pouvoir d'achat demeure inchangé. L'indexation automatique n'est donc pas une augmentation de revenu ! Elle permet simplement de protéger votre pouvoir d'achat. Sans ce système, les travailleurs des secteurs faibles et les allocataires sociaux s'appauvriraient rapidement. Malgré tous ses avantages, l'indexation automatique est de plus en plus souvent remise en cause.

© 2012 FGTB - www.FGTB.be

Source : www.FGTB.be



Missions et tâches de l'Armée sur le plan national

Anthony DUFRANE (PS) a interrogé le ministre de la Défense sur les missions et les tâches de l'armée sur le plan national, qui sont, comme pour l'international, nombreuses et variées. Or, le soutien apporté par la Défense aux autorités publiques et aux citoyens peut s'avérer crucial. Cela peut également être une formidable vitrine mettant en valeur l'expertise de la Défense. Dans votre note de politique générale, vous parlez d'affiner les missions et les tâches de l'armée sur le plan national. Qu'entendez-vous par là ? Comment ces missions s'intégreront-elles au sein de votre plan stratégique à venir ? Pourriez-vous nous fournir une évaluation de ces tâches ?

Le Ministre DE CREM a répondu que dans sa note d'orientation politique de 2008, il mentionnait que la sécurité faisait partie des priorités sociales. La Défense possède les capacités nécessaires pour mener une intervention dans un conflit armé, elle possède aussi une expertise et des moyens qu'elle peut mettre au service de la Nation sous forme de prestations à des tiers.

La Défense continuera à assumer ses responsabilités envers la société et ses missions d'aide à la Nation, comme le démantèlement d'engins explosifs, l'organisation de la garde côtière ou l'appui lors de moments difficiles. De même, les protocoles d'accord signés entre la Défense et l'Intérieur continueront à être respectés.



Anthony DUFRANE (PS)

La Cour des comptes et l'Inspection des finances se sont souvent interrogées quant aux prestations effectuées par l'armée au profit de tiers. Le département a élaboré deux propositions d'arrêtés ministériels réglementaires afin de fixer définitivement l'application correcte de l'autorisation accordée par le législateur.

Les propositions d'arrêtés ont reçu un avis favorable de l'Inspection des finances et l'accord du Budget. Dans son avis, la section de Législation du Conseil d'État conseillait d'ancrer les règles de base de la nouvelle disposition dans une loi.

Le groupe de travail a pu actualiser le dossier conformément à l'avis du Conseil d'État. L'avis de l'Inspection des finances et l'accord du Budget seront à nouveau demandés. Et avant les vacances d'été, le ministre dit qu'il introduira au Parlement un projet de loi relatif aux prestations au profit de tiers. Il n'aurait encore reçu aucune piste de réflexion de la part du groupe de travail.

Source : Commission Défense 28 mars 2012

Histoire & Stratégie n°10 – La dissuasion. Histoire du nucléaire militaire français



André DUMOULIN signe « *La dissuasion. Histoire du nucléaire militaire français* ». Sans prétention à l'exhaustivité tant le sujet est vaste et tant de multiples zones d'ombre demeurent, secret d'État et confidentialité militaire obligent, ce numéro se veut une synthèse dans laquelle tous les sujets – doctrine, outils, capacités et diplomatie nucléaire – sont cependant abordés.

L'enjeu est autant de faire le point sur l'un des joyaux du potentiel militaire français que de susciter la réflexion sur l'avenir de celui-ci, alors que la fin de la guerre froide impose à la France de réfléchir à l'avenir de sa dissuasion, entre le débat ouvert par les abolitionnistes, partisans du « global zéro », les nouveaux champs de la prolifération nucléaire (Iran) sans oublier la question de la place du nucléaire français (associé au britannique) si d'aventure les Américains retiraient un jour leurs dernières bombes B-61 d'Europe.

Cela sans parler des contraintes budgétaires et de la dynamique des systèmes antimissiles, aujourd'hui considérés par la France comme des systèmes complémentaires au principe de la dissuasion, mais sans que la réflexion doctrinale en la matière soit véritablement aboutie.

A lire absolument !

En bref...

Mission d'assistance pour l'hôpital militaire de Kigali

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une mission d'assistance technique médicale dans le domaine de la médecine tropicale au profit de l'armée rwandaise. Deux militaires belges seront envoyés à l'hôpital militaire de Kigali pour une durée de huit semaines à partir de début mai 2012 pour y assister les spécialistes en médecine tropicale. Cette mission se déroulera dans le cadre du Programme de partenariat militaire (PPM) avec le Rwanda. L'assistance à la formation des cadres rwandais contribue au développement d'une armée professionnelle et autonome. Les deux militaires qui participent à cette mission seront revêtus du statut administratif et financier « sous position assistance en dehors du territoire national - AR 03, coefficient 2 ».

Programme de recherche scientifique et technologique de la Défense

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre de la Défense Pieter De Crem à exécuter le Programme de recherche scientifique et technologique de la Défense relatif à l'exercice 2012.

Les 83 études du programme de recherche 2012 cadrent avec les objectifs stratégiques prioritaires suivants :

- optimalisation de l'enseignement académique de l'Ecole royale militaire
- support au niveau opérationnel
- aide à la décision.

Le programme sera réalisé dans différents centres de recherche de la Défense en synergie avec les institutions universitaires et des centres de recherche étatiques belges et étrangers. Sur les 83 études, 67 sont déjà en cours et 16 sont nouvelles. Le Conseil des ministres autorise l'engagement de 4 attachés chercheurs scientifiques nécessaires à l'exécution des nouveaux projets de recherche.

Participation belge à une opération multinationale de déminage en Mer Baltique

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'engagement opérationnel du chasseur de mines BNS Primula et sa quarantaine de membres d'équipage dans le cadre de l'opération multinationale de déminage "Historical Ordnance Disposal Operations Latvia 12" en Mer Baltique. Le chasseur de mines et son équipage contribueront à la détection et à la destruction de mines marines et d'engins explosifs tant dans les eaux territoriales que dans la Zone économique exclusive de la Lettonie. Le personnel sera engagé, du 16 au 27 avril 2012, sous le statut « Assistance hors du territoire national - AR-03 coefficient 2 ».

Statut des militaires

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant diverses dispositions relatives au statut des militaires. L'avant-projet poursuit les objectifs suivants :

- créer la base légale pour l'octroi d'une indemnité en cas d'accident ou de maladie lors de missions à l'étranger d'assistance ou d'engagement opérationnel
- aligner certaines dispositions relatives au congé de paternité et au congé parental sur celles applicables aux membres du personnel de la fonction publique et aux travailleurs salariés
- créer la base légale pour limiter la possibilité de prolongation de la durée de mise à disposition d'un militaire dans le cadre d'un transfert
- reporter au 31 décembre 2013 la date d'entrée en vigueur de loi du 28 février 2007 fixant le statut des militaires du cadre actif des forces armées (en ce compris l'adoption des arrêtés royaux d'exécution).

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Défense : opérations anti-drogue à bord d'une frégate néerlandaise

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'engagement opérationnel d'un hélicoptère Alouette III pour participer à des opérations de lutte contre la drogue dans les Caraïbes à bord d'une frégate néerlandaise entre la fin mai et la mi-décembre 2012. Le détachement belge comptera cinq militaires belges, engagés sous le statut « engagement opérationnel - engagement d'observation (AR 03 - coefficient 2) ».

Source : PressCenter.org